

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 mai 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 DASES 174 G Subvention (12.000 euros) à 3 associations qui agissent dans le domaine de la pratique sportive.

M. Bernard JOMIER, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 3 mai 2016, par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, propose l'attribution d'une subvention aux trois associations suivantes : Animation Insertion et Culture Vélo » (AICV), CAP Sport Aventure et Amitié (CAP SAAA), Trott'Autrement ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard JOMIER, au nom de la 4^{ème} commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5 000 euros est attribuée à l'association « Animation Insertion et Culture Vélo » (AICV), (19è), dossier : 2016_01467, simpa : 567, au titre de l'année 2016.

Article 2 : Une subvention de 5 000 euros est attribuée à l'association « CAP Sport Art Aventure et Amitié CAP SAAA », (15è), dossier 2016_02465, simpa : 1747, au titre de l'année 2016.

Article 3 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée à « l'association « Trott'Autrement » (94), dossier 2016_05772, simpa : 80522, au titre de l'année 2016.

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur la rubrique 52, chapitre 65, nature 6574, ligne DF34007 du budget de fonctionnement de l'année 2016 du Département de Paris et de l'année suivante sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental**



Anne HIDALGO